

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VENDREDI 09 AVRIL** à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-15-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

OBJET : Mobilité - Validation de la stratégie Mobilité active de la CAPSO - Définition d'un schéma cyclable d'agglomération - Déploiement de stationnement vélo - Mise en place d'une aide à l'achat vélo

2021-04-N° 15

Dans un contexte de transition écologique où l'on cherche à tendre vers une ville durable, les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ont un rôle important à jouer, qu'il s'agisse du transport collectif ou des modes actifs. La mobilité active a pris une place prépondérante depuis quelques temps et sa prise en compte dans les stratégies d'urbanisme et d'aménagement devient un véritable enjeu pour les territoires (en termes d'environnement, social, santé publique, économique).

Il est proposé, en complément de la stratégie élaborée par la CAPSO à l'échelle de son territoire, de renforcer la démarche de valorisation de la mobilité active, en mettant en place une aide à l'achat vélo en 2021.

Afin de favoriser l'économie et le commerce local, cette aide permettrait d'accompagner les habitants de la Commune d'Aire-sur-la-Lys pour l'acquisition d'un vélo (vélo classique ou à assistance électrique, hors vélo type BMX) chez un professionnel implanté sur le canton d'Aire-sur-la-Lys.

Il est proposé que cette aide à l'achat soit mise en place à compter du 1^{er} mai 2021, dans le respect d'une enveloppe budgétaire allouée de 50 000 €, avec les conditions d'attribution suivantes :

- Résident de la Commune d'Aire-sur-la-Lys,
- Sans condition de revenu,
- Acquis auprès d'un professionnel implanté sur le canton d'Aire-sur-la-Lys,
- Demande de subvention transmise dans les 2 mois suivant l'achat du vélo,
- Limité à un dossier par foyer fiscal,
- Ne pas revendre le véhicule acquis avec cette aide pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Commune d'Aire-sur-la-Lys,
- Utiliser, dans la mesure du possible, le vélo nouvellement acquis pour ses déplacements quotidiens (trajet domicile-travail, courses, etc.).

Il est proposé de fixer le montant de l'aide à :

- 20 % du prix d'achat plafonné à 150 € pour un vélo à assistance électrique (avec un arrondi à la dizaine supérieure),
- 20 % du prix d'achat plafonné à 100 € pour un vélo classique (avec un arrondi à la dizaine supérieure).

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-15-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE VALIDER, pour les habitants de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, la mise en place de l'aide à l'achat de vélo en 2021, chez un professionnel implanté sur le canton d'Aire-sur-la-Lys, pour un montant global de 50 000 € ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

